

La Direction véhicule de mauvaises conditions de travail

Le 21 septembre 2011, les membres du CHSCT de Canon France ont voté à l'unanimité le principe de la réalisation d'une expertise complète relative à l'exposition des salariés aux risques professionnels, y compris psychosociaux.

Le 11 janvier 2013, le cabinet SECAFI a déposé la version définitive de son rapport d'expertise, intitulé : « **Diagnostic des facteurs de risques professionnels** ». Ce rapport a été diffusé à tout le personnel début février 2013.



Cette évaluation est sans précédent chez Canon compte tenu que **la direction n'a jamais initié de démarche structurée d'identification des risques professionnels, physiques et psychosociaux au sein de l'entreprise**. Toutefois, cela n'a pas empêché monsieur **Kenji Kobayashi**, président de Canon France, de revendiquer l'initiative de cette mission pour masquer ses propres manquements et ceux de ses prédécesseurs. En effet, la législation fait « **obligation à l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs** », elle oblige celui-ci à « **procéder à l'évaluation des risques** » auxquels sont confrontés les personnels et à « **mettre en œuvre toutes les mesures de prévention nécessaires afin d'y remédier** ».

Il est primordial pour chacun des salariés de comprendre que dans le contexte économique et social de l'entreprise, ce rapport constitue un outil essentiel au service du personnel dans la défense de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail. Il va permettre avec le concours des experts de préconiser des mesures de prévention pertinentes et parfaitement adaptées au regard de l'évaluation des risques identifiés.



Dans ce rapport, il apparaît clairement que certains facteurs de risques cumulent à la fois **un caractère d'urgence au regard des conséquences graves qu'ils font peser sur un grand nombre de salariés et une absence totale de prise en compte par la direction**. Parmi ceux-ci figure en priorité, le traitement réservé au personnel technique, au travers de la stratégie Canon en matière de politique véhicules.

LA POLITIQUE VEHICULE DE CANON FRANCE : PRINCIPAL FACTEUR DE RISQUES POUR LES TECHNICIENS ?

En effet, la question mérite d'être posée au vu de la dérive constatée ces dernières années et qui s'est amplifiée, ces derniers mois. Le « supposé » choix offert aux techniciens afin de répondre aux spécificités de secteur d'activité (urbain, semi-urbain ou excentré), de nature d'activité (formation produits) et de kilométrage moyen parcouru, n'est plus du tout respecté. **Systématiquement, la Direction des Services Clients s'arroge le droit de se substituer aux techniciens dans le choix du véhicule mis à disposition**, jusqu'à se permettre, y compris le jour de la livraison, d'allouer un modèle différent de celui commandé souvent plusieurs mois auparavant.

Pour exemple, parmi bien d'autres : Un technicien de la région Ouest, parcourant pas moins de 7000 km /mois en moyenne, ayant opté pour un Citroën C3, véhicule qui de l'avis de tous, présente le moins de risques en termes de pathologies diverses (T.M.S., lombalgies, tendinites, etc.) en comparaison des 2 autres modèles proposés : Renault Kangoo et . Un mail « en poche », lui signifiant qu'il lui était demandé de venir récupérer son véhicule C3 disponible et de restituer celui arrivé à échéance, ce technicien s'est vu imposer finalement un Renault Kangoo dont le kilométrage indiquait pas moins de 113 000 km !



Cette situation pourrait faire penser à une mauvaise blague, il ne s'agit pas de cela mais au contraire, **cette décision est le résultat d'une stratégie de la direction de Canon qui consiste à alimenter le sentiment de « ras le bol » du personnel technique** déjà prégnant et d'ailleurs clairement identifié par les experts dans leur analyse sur les conditions de travail. Le véhicule constitue le principal outil de travail des techniciens et la direction l'a bien compris. **Les attaques sur ce sujet sont de nature à porter atteinte à la fois à la santé physique mais également au moral des personnels qu'elle vise.**

Dans le même esprit, les primes techniques au rabais d'année en année, l'utilisation du Psion, outil de flicage, l'approvisionnement fluctuant voire anarchique en pièces détachées et la rigueur salariale s'inscrivent dans la même stratégie.

INCITER LES TECHNICIENS ET PARTICULIEREMENT LES PLUS FRAGILES A S'INSCRIRE DANS LE PLAN DE DEPART VOLONTAIRE MALGRE EUX

Cette odieuse mise en scène, orchestrée par la DRH, où chacun joue sa partition, de la DSC à la direction de la politique véhicule, avec plus ou moins de zèle, n'atteindra pas son sinistre objectif sans que les responsables aient à assumer la conséquence de leurs actes. Le refus récurrent par la direction de tenir compte de la dimension des risques encourus par le personnel itinérant ne s'explique que par le fait que **le FINANCIER prime sur toute volonté de préserver la santé et la sécurité des collaborateurs.**

Suite à un test effectué et très concluant sur la capacité du véhicule **Citroën C3 Picasso** à répondre au cahier des charges, madame **Patricia Mays**, en charge de la politique véhicule n'a pas cru bon de suivre l'avis très favorable exprimé par les utilisateurs, sans doute, une fois encore l'écart de quelques euros sur le loyer mensuel a emporté sa décision ! (les caractéristiques en termes de consommation ou de préservation de l'environnement sont meilleures sur le C3 Picasso que sur le Renault Kangoo ou le Citroën Berlingo).



Sans dédouaner **la direction des services clients** de ses responsabilités, il est légitime de reconnaître qu'elle a dernièrement exprimé un certain nombre de réserves quant aux choix retenus en termes de politique véhicules, pour le personnel technique actuellement :

- Citroën C3 remplacé efficacement par le C3 Picasso (plus grand volume de rangement),
Avis favorable de la DSC
- Véhicule systématiquement vitré afin de garantir la meilleure visibilité (livraison actuelle de Renault Kangoo totalement tôle),
Avis favorable de la DSC
- Option boîte automatique accessible sur chacun des modèles proposées,
Avis favorable de la DSC
- Réflexion sur la notion « Grands rouleurs » pour les techniciens.
Avis favorable de la DSC

Le personnel technique, fidèle à ses valeurs d'entraide et de solidarité, jamais démenties va se mobiliser sans tarder pour défendre son outil de travail mais pas seulement... L'emploi de nos collègues du service administratif, les conditions de travail du personnel commercial occupent également toutes nos pensées et nourrissent notre colère...

Prenez garde de ne pas dépasser certaines limites qui ne manqueraient pas de provoquer une révolte potentiellement préjudiciable à vos plans de carrière, messieurs les dirigeants de cette entreprise. Cette entreprise qui nous appartient autant qu'à vous, ne lui avons-nous pas donné toute notre énergie, toute notre intelligence, toute notre confiance...

POURQUOI SERIONS-NOUS TRAHIS ? SERIONS-NOUS DEVENUS MAUVAIS ?

NOUS REPROCHEZ-VOUS D'AVOIR VIEILLI ? . . .

Parmi les dirigeants, nous souhaitons interpeler le premier d'entre eux, le président, monsieur **Kenji Kobayashi** et, nous lui demandons de prendre la mesure de la détérioration du climat social de cette entreprise, conséquence directe de l'annonce de son plan de 354 suppressions de postes et de la dégradation des conditions de travail.

De sa capacité à comprendre et à intégrer les nombreux et graves motifs de colère ressentie par tout le personnel, dépend l'avenir de la société Canon France, du point de vue social mais également économique.

Le profit
passe avant
la sécurité



1) Plateforme spécifique politique véhicules

Prise en compte des facteurs de risques liés à l'utilisation quotidienne d'un véhicule :

- ✓ Risques routiers,
- ✓ Pathologies musculaires et articulaires (T.M.S.),
- ✓ Prise en compte immédiate des préconisations de la médecine du travail en termes de mesures d'adaptation et de prévention (Equipement d'un siège ergonomique, de boîte autonome, réduction du kilométrage, etc.) ;
- ✓ Prise en compte des avis et préconisations formulés par le CHSCT sur les problématiques de choix de véhicule (résultats des tests) et des mesures de prévention adaptées ;
- ✓ Respect du choix de véhicule exprimé librement par le collaborateur ;
- ✓ Offre d'un choix de véhicule adapté pour la catégorie « Grands rouleurs » (kilométrage supérieur à 55 000 / an) ;
- ✓ Analyse du kilométrage parcouru durant la carrière du collaborateur, mesures correctives en particulier pour le personnel sénior en tenant compte des facteurs de pénibilité observés.

Nous appelons le personnel itinérant à soutenir cette plateforme revendicative et à être prêt à se mobiliser pour la défense de notre outil de travail et l'amélioration des conditions de travail.

Arrêtons de nous faire rouler !

